

**RÉUNION DU BUREAU
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE**

LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION

N°13/21-09-2026

OBJET :

COMMANDE PUBLIQUE

**DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU BUREAU
ADOPTÉES PAR DÉLIBÉRATION CA N°09/22-12-2025/9 : AUTORISATION RELATIVE À
LA PASSATION, L'ATTRIBUTION, L'EXÉCUTION ET LA RÉCEPTION DES MARCHÉS
PUBLICS ET DES ACTES MODIFICATIF**

VU les Statuts de l'EPCI de Corse, adoptés par délibération n°25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025, modifiés par délibération n°26/032 CP de la Commission permanente délibérante de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2026, et notamment :

- L'article 5.3 - « *Compétences du Conseil d'administration* » ;
- L'article 5.4 - « *Délégation d'attribution du Conseil d'administration à d'autres instances de l'établissement public* », précisant que le Conseil d'administration peut déléguer au Bureau une partie de ses attributions pour une période et un objet déterminés ;

VU la délibération n°09/22-12-2025/9 du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse en date du 22 décembre 2025, portant délégation d'attributions du Conseil d'Administration au Bureau ;

Le Bureau, régulièrement convoqué, délibérant valablement en vertu de la délégation consentie par le Conseil d'administration ;

Le quorum étant atteint :

Nombre total de Membres élus du Bureau	:	16
Quorum	:	9
Nombre de Membres élus du Bureau présents	:	10
Nombre de Membres élus du Bureau ayant donné pouvoir	:	1
Nombre total de Membres élus du Bureau présents et représentés	:	11
Nombre total de votants	:	11
Adoption	:	11

Membres élus du Bureau présents :

Représentants de la Collectivité de Corse : Mme, M.

Angèle BASTIANI, Gilles SIMEONI, Charlotte TERRIGHI, Hyacinthe VANNI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Auguste GIOVANNI, Karina GOFFI, Pierre ORSINI, Olivier VALERY.

Membres Elus Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Représentant des Professionnels : M.

Stefanu VENTURINI à Jean DOMINICI.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260921-13_21-09-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026

.../...

VU la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU le décret n°2025-1248 du 19 décembre 2025 pris pour l'application de la loi n°2025-640 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU l'arrêté du 19 décembre 2025 relatif à l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU les Statuts de l'EPCI de Corse, adoptés par délibération n°25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025, modifiés par délibération n°26/032 CP de la Commission permanente délibérante de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2026 ;

VU le Règlement intérieur de l'EPCI de Corse, adopté par délibération n°01/22-12-2025/1 du Conseil d'administration du 22 décembre 2025 ratifiée par délibération n°02/02-01-2026/19 du 2 janvier 2026, modifié par délibération n°04/26-03-2026/29 du 26 mars 2026 ;

VU l'installation du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse en date du 22 décembre 2025, actée par délibération n°01/02-01-2026/18 du 2 janvier 2026 ;

VU la délibération n°02/22-12-2025/2 du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse du 22 décembre 2025, portant désignation des membres du Bureau de l'établissement ;

VU la délibération n°03/22-12-2025/3 du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse du 22 décembre 2025, portant désignation du 1^{er} Vice-Président de l'établissement ;

VU la délibération n°03/02-01-2026/20 du 2 janvier 2026 prenant acte de la mise en place de la gouvernance actée lors de la séance d'installation du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse du 22 décembre 2025 ;

VU l'arrêté n°26/325CE du Président du Conseil exécutif de Corse délibéré au sein du Conseil exécutif en date du 7 mai 2026, désignant M. Gilles SIMEONI, Conseiller exécutif, en qualité de Président du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse ;

VU la délibération n°09/22-12-2025/9 du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse du 22 décembre 2025 :

- Adoptant les délégations du Conseil d'administration au Bureau et notamment les suivantes :
 - Organisation générale et fonctionnement de l'établissement ;
 - Approbation des contrats, conventions et marchés passés par l'établissement ;
- Fixant la durée de ces délégations pour une année civile, soit l'exercice 2026, à l'issue de laquelle il sera procédé, après évaluation, soit à leur prorogation, soit à leur modification puis à leur renouvellement ;
- Actant que conformément à l'article 5.4 des Statuts, le Bureau rendra compte au Conseil d'administration des décisions prises en application de ces délégations selon la périodicité fixée par chaque délibération, ou à défaut, lors de la séance du Conseil d'administration la plus proche ;
- Précisant que les délégations entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

VU la délibération n°15/05-02-2026 du Bureau de l'EPCI de Corse :

- Habilitant le Président de l'établissement, à signer tout acte nécessaire à la **passation, l'attribution, l'exécution et la réception des marchés dont le montant est supérieur à 1 500 000 € HT par marché.**

Accusé de réception : Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260921-13_21-09-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026

.../...

Pour les marchés à bons de commande ou marchés subséquents, ce plafond est apprécié par année.

- Habilitant le 1^{er} Vice-Président de l'établissement, à signer tout acte nécessaire à la passation, l'attribution, l'exécution et la réception des marchés dans la limite d'un montant maximal de 1 500 000 € HT par marché.

Pour les marchés à bons de commande ou marchés subséquents, ce plafond est apprécié par année.

La durée et les conditions d'exercice de cette habilitation sont identiques à celles des délégations accordées par le Conseil d'administration au Bureau.

L'habilitation entre en vigueur à compter de son adoption.

- Demandant au Président ou au 1^{er} Vice-Président de l'établissement, d'informer le Bureau, lors de chaque séance, des marchés conclus, et dont la première liste est jointe en annexe ;

CONSIDÉRANT la faculté dont dispose une instance délégataire de subdéléguer la signature de décisions entrant dans le champ des compétences déléguées par le Conseil d'administration, telle que définie par l'article 5.4 de ses statuts dans son dernier alinéa ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

CONSIDÉRANT que le Quorum est atteint :

Quorum requis pour le vote : 9

Ont voté POUR : 11

À l'unanimité,

Représentants de la Collectivité de Corse : Mme, M.

Angèle BASTIANI, Gilles SIMEONI, Charlotte TERRIGHI, Hyacinthe VANNI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Auguste GIOVANNI, Karina GOFFI, Pierre ORSINI, Olivier VALERY, Stefanu VENTURINI.

Le Bureau :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-Président de l'établissement, à signer tout acte nécessaire à la passation, l'attribution, l'exécution et la réception des marchés et des actes modificatifs, chacun en fonction de leurs délégations respectives ;
- **DEMANDE** à Monsieur le Président ou à Monsieur le 1^{er} Vice-Président de l'établissement, d'informer le Conseil d'administration des marchés conclus et des actes signés dont la liste est jointe en annexe, chacun en fonction de leurs délégations respectives.

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de l'EPCI de Corse.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260921-13_21-09-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026

.../...

Bastia, le 21 septembre 2026

**Le Président de l'établissement public
du commerce et de l'industrie de Corse,**

Gilles SIMEONI



La Secrétaire,

Charlotte TERRIGHI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260921-13_21-09-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026

Marchés attribués								
N°	Nature du marché	Type de procédure	Technique d'achat	Objet	Date de notification	Titulaire du Marché	Montant	Habilitation
CCIC/DC/2025-032	Travaux	PN	Accord-cadre à bons de commande	Travaux de second-œuvre sur les ports de commerce de Bastia et de l’Ile-Rousse : Lot 1 : Port de Bastia	20/07/2026	PRIM 20600 FURIANI	Max annuel : 200 000 €HT	1er Vice-Président
EPCIC/DG/2026-026	Service	AOO	Accord-cadre à bons de commande	Collecte et traitement des déchets pour les besoins de l’EPCI de Corse Sites de Corse du Sud Suite à procédure infructueuse : Lot 1 :Port de Commerce d’Ajaccio Déchets non dangereux hors verre Lot 2 : Port de Plaisance Ajaccio Tino Rossi Déchets non dangereux hors verre Lot 3 : Aéroport d’Ajaccio Déchets non dangereux hors verre Lot 4 : Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi Déchets dangereux	20/07/2026 20/07/2026 20/07/2026 20/07/2026	ENVIRONNEMENT SERVICES 20167 SARROLA-CARCOPINO CHIMIREC CORSICA 20213 PENTA DI CASINCA	Max annuel : 180 000 €HT Max annuel : 180 000 €HT Max annuel : 330 000 €HT Max annuel : 25 000 €HT	1er Vice Président
EPCIC/DEF/2026-005	Service	AOO	Accord-cadre à bons de commande	Prestation de nettoyage des locaux de l'institut consulaire de formation - Ajaccio	20/07/2026	CORAIL NETTOYAGE SERVICES 20090 AJACCIO	Max annuel : 35 000 €HT	1er Vice Président
2025-AOO-027	Travaux	AOO	Accord-cadre à bons de commande	Entretien et de réparation et de maintenance sur la concession Aéroportuaire d’Ajaccio : Lot 1 : Cloisons, doublages, ouvrages divers en placoplâtre, plâtrerie, isolation et doublage, faux plafonds, menuiseries intérieures bois Lot 2 : Vitrerie, menuiserie aluminium Lot 3 : Courants faible et fort Lot 4 : Plomberie - Sanitaires Lot 5 : Revêtements de sol, peintures, façade Lot 6 : Couverture, bardage, étanchéité	23/07/2026 23/07/2026 23/07/2026 23/07/2026 23/07/2026 23/07/2026	I MAESTRI 20090 AJACCIO 2ZN SOTRALU 20167 SARROLA CARCOPINO SCAE 20090 AJACCIO VO2 20620 BIGUGLIA I MAESTRI 20090 AJACCIO IEC 20167 MEZZAVIA	Max annuel : 300 000 €HT Max annuel : 300 000 €HT Max annuel : 300 000 €HT Max annuel : 300 000 €HT Max annuel : 300 000 €HT Max annuel : 500 000 €HT	Président
CCIC/DC/2025-045	Travaux	PN	Accord-cadre à bons de commande	Aménagement, réhabilitation et consolidation des installations électriques des ports de commerce de Haute-Corse : Lot 2 : Port de l'Ile-rousse	03/08/2026	RAFFALLI PAUL MATHIEU 20200 BASTIA	Max annuel : 200 000 €HT	1er Vice-Président
2026-065	Service	AOO	Accord-cadre à bons de commande	Prestation d’hydrocurages, d’entretien et maintenance des réseaux humides pour les ports de commerce et de ports du Corse-du-Sud et le port de Plaisance et de Pêche d’Ajaccio : Lot 1 : Port de Commerce Ajaccio, Bonifacio, Porto-Vecchio, Propriano Lot 2 : Port de Plaisance et de Pêche d’Ajaccio	03/08/2026 03/08/2026	COMPAGNIE DES EAUX ET DE L’OZONE CORSE 20200 AJACCIO	Max annuel : 80 000 €HT Max annuel : 30 000 €HT	1er Vice-Président
EPCIC/DCP/2026-014	Service	AOO	Accord-cadre à bons de commande	Prestations de mise à disposition de matériels de manutention/levage et de transport avec Chauffeur - Port de Commerce d’Ajaccio et Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi : Lot 1 : Port de Commerce d’Ajaccio - Manutention logistique Lot 2 : Port de Commerce d’Ajaccio - Levage et Transport Lot 3 : Port de Commerce d’Ajaccio - Manutention portuaire Lot 4 : Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi - Manutention logistique Lot 5 : Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi - Levage et Transport	03/08/2026 03/08/2026 03/08/2026 03/08/2026 03/08/2026	ORAZZI LEVAGE 20000 AJACCIO	Max annuel : 30 000 €HT Max annuel : 30 000 €HT Max annuel : 20 000 €HT Max annuel : 6 000 €HT Max annuel : 25 000 €HT	1er Vice-Président
2025-073	Fourniture / Service	AOO	Accord-cadre à bons de commande	Renouvellement des automatismes du parking du port de Plaisance et de Pêche Ajaccio "Tino Rossi" Fourniture Maintenance	04/08/2026 04/08/2026	AUTOMATISMES CORSES 20290 BORGIO	173 669,50 € HT Max annuel : 70 000 €HT	1er Vice-Président

Réception par le préfet : 28/09/2026

2025-066	Service	AOO	Accord-cadre à bons de commande	Maintenance préventive et curative des moyens de lutte contre l'incendie, fourniture de matériels, accessoires, et d'agents extincteurs, pour le service sécurité de l'aéroport Figari Sud Corse : Lot 2 : Fourniture de matériels et accessoires de lutte contre l'incendie Lot 3 : Fourniture d'émulseur pour les véhicules du RFFS	06/08/2026 06/08/2026	MAGIRUS CAMIVA 73026 CHAMBERY EAU ET FEU SAS 51683 REIMS	Max annuel : 23 000 €HT Max annuel : 19 550 €HT	1er Vice-Président
EPCIC/DCP/2026-039	Fourniture	MAPA	SO	Achat de structures modulaires pour le port de commerce de l'Île-Rousse	20/08/2026	TERRACO 20213 PENTA-DI-CASINCA	134 800 € HT	1er Vice-Président

Actes modificatifs								
N°	Nature du marché	Type de procédure	Technique d'achat	Objet	Date de notification	Titulaire du Marché	Montant de l'acte modificatif	Habilitation
CCIC/DC/2022-060	Travaux	PN	SO	Réhabilitation de la capitainerie du Port de Commerce de Bastia - Lot 2 Etanchéité	10/08/2026	SARL CORSE ETANCHEITE 20620 BIGUGLIA	1 320,00 €HT (+4,90%)	1er Vice Président
CCIC/DC/2023-048	Travaux	PN	SO	Réhabilitation de la capitainerie du Port de Commerce de Bastia - Menuiserie	10/08/2026	SAS GERIN FRERES 20600 BASTIA	10 657,24 €HT (+2,76%)	1er Vice Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-999021967-20260921-13_21-09-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026